

RÉGION GRAND EST

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2023

MONTANT GLOBAL DES AIDES ATTRIBUÉES : 432,4 M€



SOMMAIRE

Réseau Routier National : la Région lance l'expérimentation pour investir 1 milliard d'euros dans la transition environnementale	p.3
La Région redonne du souffle à 14 lignes de desserte fine du territoire	p.5
1 million d'euros investis par la Région pour intensifier l'abattage d'arbres dangereux à proximité des voies ferrées	p.6
La « success story » d'Oktave	p.7
Sept projets d'exception pour un tourisme durable en Grand Est	p.8

Réseau Routier National : la Région lance l'expérimentation pour investir 1 milliard d'euros dans la transition environnementale

La Région franchit une étape majeure vers la mobilité durable en prenant en charge une partie du Réseau Routier National (RRN) cf. *carte en annexe*. Cette initiative, permise par la Loi 3DS¹, couplée à la mise en place d'une éco-contribution², offre une opportunité unique pour la Région d'investir 1 milliard d'euros tant dans la remise à niveau et la modernisation des infrastructures routières concernées (axes RN4/RN44 et A31) que dans l'accompagnement de la décarbonation des flux de fret à travers le territoire.

Le périmètre et cadre de la mise à disposition

La Région Grand Est a retenu un périmètre spécifique pour la mise en œuvre de cette expérimentation — fixée au 1^{er} janvier 2025 — comprenant notamment la RN4, l'A33, la RN44, l'A31, la RN431, l'A30 et la section Meurthe et Mosellane de la RN52. Ce réseau correspond à environ 500 km de routes et concentre des flux de poids-lourds important, avec un taux de camions étrangers ou hors Grand Est variant de 60 à plus de 90 %. Cette démarche a été conditionnée à plusieurs facteurs : l'état détaillé des infrastructures, une refonte des calculs de compensation et la création d'une redevance spéciale pour les poids lourds.

Ce changement de cap se base sur un principe de substitution, où la Région devient compétente en lieu et place de l'État pour l'aménagement, l'entretien, et l'exploitation du réseau routier, avec la mise à disposition d'une partie des services de la DIR Est³ et de la DREAL Grand Est⁴. Les modalités de cette collaboration sont définies par une convention Etat/Région.

Une opportunité stratégique pour le territoire

La Loi 3DS est la clé d'une transformation stratégique majeure pour le Grand Est. En tant que force motrice des déplacements régionaux, la Région est désormais à la barre pour coordonner les mouvements des voyageurs et des marchandises sur son territoire. Cette initiative audacieuse promet d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens tout en insufflant une nouvelle énergie à son économie et à la transition environnementale du territoire.

En effet, la Région souhaite développer toutes les actions complémentaires à l'entretien, l'exploitation et l'aménagement du réseau routier national en faveur de la transition environnementale des mobilités. De fait, dans le cadre de la Loi Climat & Résilience, la Collectivité souhaite mettre en place une contribution spécifique pour les poids lourds, là où ses pays voisins ont déjà tous passé le cap de la redevance.

Ces nouvelles ressources financières contribueront, entre autres, à remettre à niveau le réseau, à assurer son développement au profit de l'attractivité économique du territoire, à permettre la réalisation d'infrastructures multimodales attendues par les acteurs économiques et ainsi à favoriser le report modal de la route vers d'autres modes. A titre d'exemple, le déploiement de cette contribution sur les axes routiers structurants du Nord-Sud Lorrain favoriserait le report modal des marchandises vers le fluvial et le ferroviaire.

Pour garantir le succès de cette initiative, la Région désignera une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée et effectuera une étude d'impacts approfondie. Celle-ci évaluera les répercussions sur divers secteurs économiques et l'attrait général du territoire, tout en proposant des mesures pour soutenir la compétitivité des entreprises (ex : accompagner le verdissement de leur parc de véhicules). La Région s'engage à maintenir un dialogue ouvert et collaboratif avec tous les acteurs concernés, des professionnels du transport aux collectivités territoriales, afin que tous soient impliqués dans le processus.

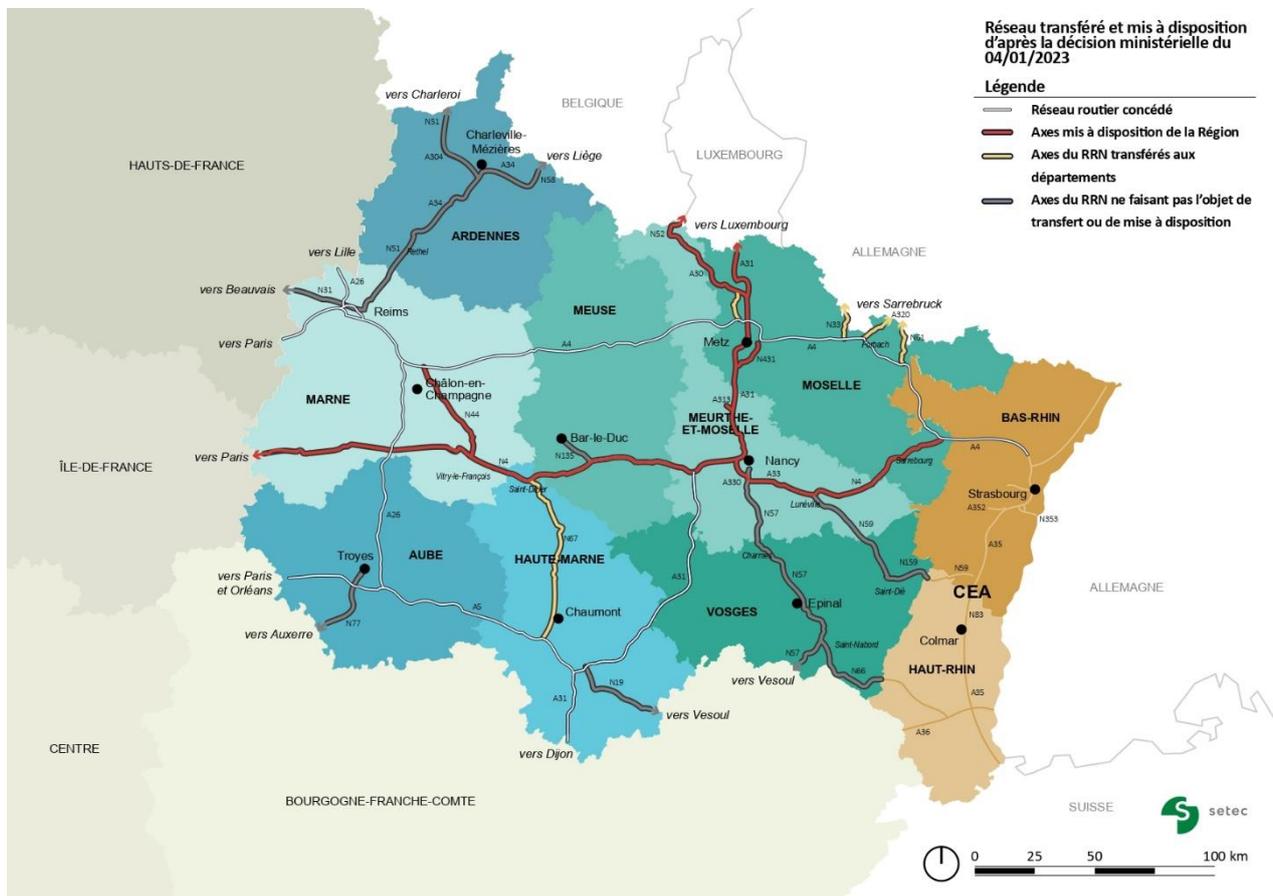
¹ N°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, également connue sous le nom.

² Permise par la loi Climat & Résilience et une récente ordonnance du gouvernement.

³ Direction Interdépartementale des Routes Est.

⁴ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est.

ANNEXE



La Région redonne du souffle à 14 lignes de desserte fine du territoire

Parmi les 3 962 km de voies ferrées de la Région, 840 km sont des lignes de desserte fine du territoire (LDFT) : 21 lignes qui garantissent à elles seules 1/3 de la fréquentation totale du réseau régional. Ces petites lignes sont pour beaucoup dans un état avancé de dégradation, laissées - pour 14 d'entre elles - à l'abandon. Indispensables au maillage et à la vitalité de nos territoires, et alors que plus de 126 millions d'euros ont déjà été investis depuis 2016 sur ce réseau, ce sont plus de 52 millions d'euros supplémentaires qui vont être engagés, dès cette année, pour maintenir la continuité de service et offrir à tous des mobilités de qualité.

A terme, une partie de ce réseau sera transféré directement à la Région qui en deviendra gestionnaire et pourra mener des travaux de régénération lourde, redonnant une durée de vie de plusieurs décennies à ces voies.

Faute d'investissements suffisants pour en assurer la maintenance et la régénération, les 3/4 de ces LDFT sont exposés à un risque de limitation de vitesse, voire de suspension de circulation à court terme. Plus de 30 trains les empruntent chaque jour, principalement des TER FLUO, et transportent près de 55 000 voyageurs/jour.

Pleinement engagée pour faire revivre ces lignes vitales, la Région porte plusieurs projets d'aménagement dans le cadre de l'ouverture à la concurrence et du développement des dessertes ferroviaires franco-allemandes. Une vaste opération de consolidation est par ailleurs menée pour assurer la continuité des opérations entreprises en 2020 dans le cadre du CPER 2015-2022. La Collectivité s'engage financièrement à soutenir le programme d'études et de travaux d'urgence qui débutera dès cette année et s'achèvera en 2028 sur les 14 lignes concernées (cf. annexe). En complément, la Région financera la poursuite des travaux décidés lors du plan d'urgence 2020-2022 concernant deux autres lignes (Lutterbach-Kruth et Mommenheim-Sarreguemines).

Le montant total des travaux et des études s'élève à plus de 52 millions d'euros, dont près de **36 millions d'euros** financés par la Région.

Les 14 lignes concernées :

- Arches-Saint-Dié-des-Vosges
- Molsheim-Saint-Dié-des-Vosges
- Obernai-Sélestat
- Strasbourg-Lauterbourg
- Vendenheim-Wissembourg
- Haguenau-Niederbronn
- Mommenheim-Sarreguemines
- Conflans-Jarny-Verdun
- Colmar-Metzéral
- Bantzenheim-Chalampé
- Lutterbach-Kruth
- Sarreguemines-Béning
- Charleville-Givet
- Reims-Fismes

1 million d'euros investis par la Région pour intensifier l'abattage d'arbres dangereux à proximité des voies ferrées

Les conséquences du réchauffement climatique avec des événements extrêmes de plus en plus fréquents (sécheresse, canicules, vents, etc.), le développement de l'offre ferroviaire et des moyens contraints pour assurer les opérations de coupes d'arbres, conduisent à ce que le réseau ferré régional soit trop souvent victime de chutes d'arbres malades sur les voies. Pour inverser la tendance, une opération « coup de poing » est engagée dès maintenant.

En 2022, ces chutes ont été responsables de 100 TER supprimés et de 228 TER en retard. Afin de réduire cette cause d'irrégularité de ses trains, la Région mobilise 1 million d'euros pour permettre à SNCF Réseau, en complément de ses plans de gestion annuels, d'accélérer l'abattage des arbres dangereux et ainsi offrir une meilleure qualité de service à ses voyageurs.

Le diagnostic a permis d'identifier plusieurs secteurs où des actions seront réalisées en priorité :

- Entre Epernay et Châlons-en-Champagne.
- Cumont-Chalindrey et Toul
- Mohon et Thionville
- Strasbourg et Saint-Dié-des-Vosges
- Strasbourg et Saint-Louis
- Saverne et Hochfelden

De fait, SNCF Réseau se doit d'engager un travail de terrain avec les grands propriétaires fonciers (ex : ONF) ainsi que les particuliers sur leurs responsabilités en matière d'entretien des espaces boisés aux abords des voies.

Ces actions ont commencé dès septembre et s'achèveront début 2024.

La « success story » d'Oktave

Les élus de la Commission permanente de ce jour ont voté une aide de 2,5 millions d'euros pour accompagner la Société d'Economie Mixte (SEM) Oktave dans son développement et répondre ainsi aux demandes croissantes des habitants du Grand Est en matière de rénovation énergétique de leur habitat.

Créée en 2018 à l'initiative de l'ADEME et de la Région Grand Est, la SEM Oktave propose aux résidents du Grand Est une offre intégrée de rénovation énergétique performante et durable de leur habitat.

Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, les travaux réalisés via Oktave permettent de générer des économies conséquentes sur les factures des ménages.

L'accompagnement proposé va de la prise de décision jusqu'à la fin du chantier, en passant par la gestion des professionnels du bâtiment et la mise en œuvre des outils financiers nécessaires (préfinancement des aides, valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, accès facilité au prêt à taux zéro ou au prêt travaux, etc.).

Depuis sa création, Oktave a accompagné les projets de rénovation de plus de **10 000 logements** : 572 maisons individuelles et 249 copropriétés, représentant 100 millions d'euros de travaux énergétiques et évitant le rejet de 10,4 tonnes de CO₂ par an.

Fort de son succès, Oktave a revu à la hausse ses objectifs annuels, portant à 500 le nombre de maisons individuelles rénovées et à 5 000 les logements en copropriété. La société espère atteindre ces chiffres à l'horizon 2027.

En savoir plus sur : <https://www.oktave.fr>

Sept projets d'exception pour un tourisme durable en Grand Est

Nos habitudes évoluent profondément, créant une nouvelle ère du voyage. L'exploration de nos territoires se réinvente en harmonie avec la nature. A présent, le tourisme embrasse une vision plus responsable et respectueuse de l'environnement. C'est dans cette logique que la Région a lancé en 2022, un appel à projets inédit, en partenariat avec la Banque des Territoires, CDC Biodiversité⁵ et Grand E-Nov+, autour du **Tourisme Durable** avec l'objectif de faire entrer le Grand Est dans le cercle des dix premières *smart destinations* mondiales !

Aujourd'hui, après un processus de sélection et d'accompagnement novateur de près de 18 mois, la Région vient de retenir sept lauréats de son tout premier appel à projets, récompensant leurs initiatives à hauteur de **4,2 millions d'euros**. Ces projets s'étendent sur l'ensemble du territoire, représentant un investissement de plus de 61 millions d'euros et promettant la création de près de 180 emplois.

Ces projets innovants, caractérisés par leur durabilité dans leur implantation, leur construction et leur exploitation⁶, répondent aux nouvelles attentes des voyageurs et incarnent l'engagement régional en faveur du développement durable et de lutte contre le changement climatique.

Focus sur ces projets durables :

- **Dans la Haute-Marne**, la construction d'un parc résidentiel de loisirs sur le site du Parc aux Daims à **Chateaufvillain**, en bordure de la réserve naturelle intégrale du Parc National des Forêts. Le projet comprend 28 cabanes sur pilotis ou perchées dans les arbres, un bâtiment de 400m², une boutique de produits locaux, un espace bien-être, etc. Les travaux devraient débuter fin 2024.
- **En Moselle**, la construction d'un parc résidentiel de loisirs sur le site des carrières du Barrois et de Peyrimhoff, à **Freyming-Merlebach/Saint-Avold** et à proximité d'itinéraires de randonnée pédestre, cyclable et équestre. Ce projet comprend 30 cabanes sur pilotis ou perchées dans les arbres, des espaces d'accueil clients, une boutique de produits locaux, des espaces bien-être, etc. Les travaux se dérouleront d'octobre 2024 à mars 2025.
- **Dans le Bas-Rhin**, la réalisation d'un centre de vacances adapté, à **Wissembourg**. Ce projet prévoit la création d'un bâtiment principal, de quatre chalets destinés à l'accueil et au séjour touristique de personnes handicapées et de groupes (familles, randonneurs, etc.), d'un espace balnéothérapie. Les travaux se dérouleront entre le printemps 2023 et l'automne 2024.
- Mais aussi, la construction d'un hôtel écologique, à **Truchtersheim**. Celui-ci comprendra 40 chambres, des espaces bien-être et évènementiel, des salles de séminaires et un espace restauration. Début des travaux en février 2024.
- **Dans l'Aube**, la construction de 20 lodges sur pilotis, dont deux à destination des personnes à mobilité réduite, sur le site du parc d'attractions de Nigloland, à **Dolancourt**. L'ouverture au public est prévue pour le printemps 2024.
- Toujours dans l'Aube, la construction d'un hôtel écoresponsable, à **Thennelières**. Ce projet consiste à réhabiliter d'anciens corps de ferme et dépendances du 18^e siècle en vue de la réalisation d'un hôtel/spa. Phase de travaux : novembre 2023 à juillet 2025.
- Mais aussi, la réalisation d'un complexe hôtelier sur l'emprise foncière du domaine de Menois, à **Rouilly-Saint-Loup**. Ce projet comprend 40 chambres, 26 lodges et quatre cabanes dans les arbres autour d'un pôle de services et de loisirs (restaurant, espaces bien-être, jardin potager et ferme pédagogique). Les travaux sont programmés au second trimestre 2024.

⁵ Filiale de la Caisse des Dépôts.

⁶ Faible artificialisation des sols, matériaux respectueux de l'environnement, utilisation responsable de la ressource en eau et en énergies, recyclage des déchets et limitation des pollutions, protection et valorisation de la biodiversité, transports doux, etc. permettant par exemple une labellisation HQE (Haute Qualité Environnementale) bâtiment durable en construction, écolabel ou Clef Verte en exploitation.